

Parc national de la Réunion

Orientation 09: Favoriser un aménagement harmonieux du territoire

[...]

• Mesure IX.1 - Promouvoir une gestion équilibrée et durable du territoire

En cohérence avec le SAR, document de référence en matière de gestion et d'aménagement de l'espace à La Réunion, la nécessité d'aller vers une gestion équilibrée, économe et durable de l'espace des Hauts est soulignée.

Il s'agit d'accompagner la volonté régionale, portée par le SAR, de maintien des grands équilibres entre les différents usages de l'espace, de développement proportionné des différents types de centralité urbaine et d'anticipation de l'arrivée de nouvelles populations. La charte concourt ainsi au maintien d'une couronne rurale vivante autour du coeur ainsi qu'à la gestion des flux vers les Hauts. Elle soutient la préservation des espaces de production agricole, essentiels pour le maintien de cette couronne rurale et de son économie. A ce titre, il est important de suivre les évolutions en cours de ces territoires en portant un regard particulier sur les dynamiques spatiales.

Par ailleurs, la mise en oeuvre de la charte du parc est l'occasion de rechercher une meilleure cohérence des usages et un meilleur partage des itinéraires sur les voies de circulation qui traversent les espaces naturels.

Acteurs opérationnels privilégiés

- État, Région, Département, EPCI
- Chambres consulaires, SAFER
- Agorah, AD2R, IRT, associations

Contributions attendues des communes

- Porter le projet de territoire local et traduire ces enjeux liés au maintien des grands équilibres spatiaux au sein de leurs documents de planification.
- Veiller à la protection des terres agricoles.
- Favoriser la mise en place d'espaces spécialisés ou mixtes dédiés aux activités économiques.
- Réglementer la circulation sur les voies ouvertes à la circulation qui traversent des espaces naturels, en concertation avec les acteurs concernés, en recherchant une cohérence à l'échelle de plusieurs communes et en portant une attention spécifique aux voies faisant l'objet d'usages multiples.

Contributions attendues de l'établissement public du parc national

- Contribuer aux démarches de planification territoriale (documents d'urbanisme, projets de territoire...) : porter à connaissance, participation à l'élaboration, avis.
- Soutenir la préservation du foncier agricole, notamment dans le cadre des procédures d'élaboration ou de révision des documents d'urbanisme.
- Apporter une expertise technique, notamment dans le cadre de l'élaboration des diagnostics initiaux des espaces naturels (ex : contribution aux études d'inventaires des espèces de flore

Parc national de la Réunion

et de faune pour les espaces concernés par une ZNIEFF de type 2 faisant l'objet d'un projet de reconquête à des fins agricoles).

- S'inscrire dans un partenariat pour l'observation et l'anticipation des dynamiques spatiales sur les Hauts.
- Participer aux initiatives locales concourant à une gestion équilibrée et durable de l'espace et des ressources naturelles (Universités rurales, chartes agricoles...)
- Apporter un conseil pour la mise en place et l'actualisation des plans de circulation (notamment apport de connaissance sur les patrimoines et les usages).

[...]

• **Mesure IX.3 - Accompagner, stimuler et soutenir la recherche et l'innovation**

Problématique majeure de l'espace réunionnais à l'horizon 2025, l'aménagement de nouveaux espaces à vivre pour 200 000 nouveaux habitants, que le SAR propose de concentrer essentiellement dans l'armature urbaine existante, concerne aussi les Hauts, appelés à recevoir leur part de cette croissance démographique. Le SAR prescrit une densité minimale pour toute opération d'aménagement ; celle-ci est proportionnée au type de centralité urbaine : ainsi les bourgs des Hauts devraient se densifier à minima à raison de 20 logements par hectare. Une proportion de 40 % de logements sociaux est également prescrite par opération. L'enjeu est donc de mettre au point des formes urbaines et de bâtis répondant à ces prescriptions, tout en étant respectueuses des paysages et des milieux et compatibles avec les modes d'habitat traditionnels des Hauts.

A cet égard, le territoire de l'aire d'adhésion se prête à des expérimentations à mener en lien avec les travaux de recherche et d'innovation menés par les pôles de compétitivité compétents, les laboratoires d'université, les écoles d'architecture à La Réunion, en métropole ou dans les autres départements d'outre-mer. Mais aussi en partenariat avec les bailleurs sociaux et SEM d'aménagement et avec les communes qui le souhaitent.

Acteurs opérationnels privilégiés

- État, Région, Département, EPCI
- Chambres Consulaires
- CAUE, ADEME, Agorah, AD2R, ARER,
- Université de La Réunion, Ecole d'architecture de La Réunion.

Contributions attendues des communes

- Favoriser les expérimentations urbaines (sous forme de concours par exemple).
- Être partenaire des démarches innovantes.

Contributions de l'établissement public du parc national

Être partenaire des démarches innovantes, notamment celles portant sur la recherche-innovation pour un écohabitat adapté aux Hauts de La Réunion.

[...]

Parc national de la Réunion

Page 118 de la Charte PNRun

Référence ID de l'article : #2874

Auteur : Alicia Lambert

Dernière mise à jour : 2014-06-25 15:56